

## FICHE DE POSTE

### INTITULE DU POSTE – FILIERE – CADRE D'EMPLOIS

- Adjoint technique territorial – Catégorie C
- Filière technique
- Temps complet

### MISSIONS

- Rattaché(e) au service technique, l'agent exercera les fonctions d'agent technique, principalement l'entretien de la voirie et des espaces verts. Selon les nécessités de service il (elle) pourra être amené(e) à exercer d'autres fonctions.

## POSTE

### ACTIVITES

- Respecter l'ensemble des consignes et règles d'hygiène et de sécurité applicables
  - Effectuer, dans le respect de ces mêmes règles, les tâches inscrites sur le planning d'intervention
  - Echanger fréquemment avec les élus en charge du service
  - Effectuer les travaux d'entretien du patrimoine communal ainsi que les interventions techniques
  - Entretenir et assurer des opérations au niveau des équipements, de la voirie et des espaces naturels.
  - Eventuellement réaliser des opérations de manutention notamment dans le cadre d'événements liés à la vie communale.
  - Observer l'environnement communal et faire remonter toute information susceptible d'impacter le service (élément dangereux pour les administrés ou le personnel, équipement communal endommagé, entretien paysager à effectuer...)
  - Organiser, en lien avec le responsable, la logistique des interventions programmées
- Gérer le matériel et l'outillage.
- Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités ;
  - Maintenir en bon état le matériel mis à disposition par la Commune et effectuer l'entretien de premier niveau

- Faire remonter les problèmes liés au matériel afin de pouvoir anticiper les entretiens ou remplacements nécessaires
- Conduire le véhicule de service en respectant le code de la route
- Tenir à jour le carnet d'entretien du véhicule de service
- Faire remonter tout problème lié au véhicule et effectuer l'entretien de premier niveau

Environnement : l'agent devra effectuer son travail dans le respect des consignes environnementales et veiller au respect des consignes de tri

### PROFIL

**-Savoir -Faire / Savoir-Etre : :**

- Connaissance de la commune
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Respect des consignes
- qualité relationnelles
- ponctualité
- discrétion
- Disponibilité
- Sens du service
- permis B - véhiculé

**-Lieu de travail et conditions :**

L'agent interviendra sur l'ensemble de la commune de Levie, notamment dans les hameaux.  
Les horaires habituels de travail sont les suivant : 8 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30. Les horaires d'été peuvent être, si le Conseil Municipal délibère en ce sens, 6h-13h. Ils peuvent néanmoins être modifiés pour le bon fonctionnement du service.  
Le profil de poste est susceptible d'évoluer au vu des missions du service.

Fait à Levie le 31/10 /2025 .